le, & au degré convenable, on n'eſt point en danger que les vers périſſent par la fraîcheur du jour ou de la nuit lorſqu'on les retire; ce qui arrive aſſez ſouvent lorſqu'on les fait éclore entre des lits de plume ou des oreillers, ces inſectes étant ſuſceptibles, comme ils ſont, de l'impreſſion de l'air au moment de leur naiſſance. Il eſt facile de reconnaître auſſi que cette méthode les met à l'abri de tous les accidens auxquels ils ſont expoſés loſqu'on les fait éclore ſuivant la maniere dont on a fait uſage juſqu'à préſent. Au ſurplus l'expérience plus perſuaſive que tous les diſcours doit ſeule décider de la préférence qu'on doit donner à ces differentes manieres de faire éclore ces inſectes, & nous ne craignons pas de dire qu'elle parle entierement en notre faveur.

Après avoir indiqué cette nouvelle méthode de donner la vie aux vers à ſoie, nous croyons devoir ajouter que dans les climats tempérés, tels que l'intérieur de la France, il eſt ſouvent plus avantageux de laiſſer agir la nature ſelon ſon cours ordinaire, que de la forcer par artifice, étant certain qu'au temps qu'elle doit opérer, elle le fait toujours avec ſuccès. J'ai connu des perſonnes qui ont trouvé le 12 ou 15 de Mai leurs vers éclos & en mouvement dans les boetes où ils gardaient leur graine, & ils étaient diſperſés dans les armoires lorſque ces boetes étaient ouvertes, ce qui prouve qu'il eſt pour ainſi dire un temps fixé par la nature pour la naiſſance des vers à ſoie, & que ſi ce temps varie, ce n'eſt que par un effet de la différence des climats. L'objection qu'on forme qu'il eſt dangereux de les laiſſer éclore dans l'arriere ſaiſon, parce qu'il eſt à craindre qu'ils ne ſoient ſuffoqués dans les cocons au temps du ſolſtice ou des chaleurs, ne peut avoir lieu que pour les Pays méridionnaux; car il eſt très-rare de les voir périr de cette maniere dans les Pays tempérés. On peut d'ailleurs prévenir ces accidens en les logeant dans des endroits qui ſont les plus à l'abri des ardeurs du Soleil.

A l'égard de l'avantage qu'on prétend retirer de leur naiſſance en peu de jours, quoiqu'il ſoit vrai que s'en ſoit un réel & effectif, on n'en ſera point privé en laiſſant agir la nature ſeule, ſi on a attention de les loger enſemble ſelon le temps de leur naiſſance; enfin ſi l'on veut concilier l'art avec la nature, nous penſons qu'il ne faudrait employer l'art que peu de jours avant que la nature voudra commencer à agir. En ſuivant cette pratique on peut s'aſſurer de réuſſir parfaitement. *Fin.*

MESURE *de la pluie qui eſt tombée à Villeneuve lès Avignon pendant le mois de Mai* 1766.

Le 1er.		3 lignes,
La nuit du 4 au 5. .		½
Le 12	1 pouce	5
Le 20		1
Le 25		8
La nuit du 28 au 29, avec tonn. & groſſe grêle.		1
Le 29		9 ½
Dans la nuit . . .		1
Total.	3 pouces	5 lignes.

M. l'Abbé Soumille qui nous a envoyé cette meſure a obſervé qu'il s'étoit gliſſé des fautes eſſentielles dans la copie de ſon Mémoire ſur la méthode de faire de l'huile à Villeneuve lès Avignon. Nous prions donc le Lecteur de corriger les fautes ſuivantes.

Page 327 de notre Gazette 1766, lig. 6 de la 2°. colomne on lit, 2°. *avant que le fruit ſoit ſec on l'amoncelle dans un grenier le plus chaud poſſible*; liſez, *on amoncelle le fruit dans un grenier le plus chaud poſſible ſans être ſec.* Le mot *ſec* doit s'entendre du grenier & non pas du fruit.

Même page, même colomne, dernier alinea; on lit: *Il y a des Particuliers qui pour ſe donner de l'huile moins imparfaite, &c.* liſez: *il y a partout des Particuliers, &c.*

ANNONCES DE LIVRES.

NOTICE *du Journal du Commerce du mois d'Octobre.*

Les pieces contenues dans ce Journal ſont:

1°. *Mémoire ſur le commerce des grains*, & en particulier ſur la queſtion diſcutée dans les Gazettes & Journaux du Com-

merce ; *ſi l'exportation des bleds doit être permiſe ou défendue par les Navires étrangers.*

2°. *Refléxion ſur le commerce de pure induſtrie.*

3°. *Premiere lettre aux Auteurs du Journal en réponſe aux refléxions précédentes.*

4°. *Deuxième lettre ſur le même ſujet.*

5°. *Troiſieme lettre ſur le meme ſujet.*

6°. *Hiſtoire abrégé des impoſitions miſes en Angleterre ſur les peaux de caſtor, traduite* du London Magazine.

7°. *Lettre à MM. les Agriculteurs Soiſſonnais & Franc-Comtois.*

8°. *Mémoire ſur les vrais principes de le fécondité des terres, & ſur les moyens de connaître d'une maniere ſimple & facile d'où procedent leurs bonnes ou mauvaiſes qualités.*

Abhandlung von dem allgemeinen Holzmangel, &c. C. A. D. Traité de la diſette général des bois, avec les moyens d'y remédier, par M. J. C. Hubert, à Francfort chez Eſſinger.

Un ouvrage de ce genre doit paraître bien néceſſaire, ſur-tout dans un temps où l'on ſe plaint par tout du dépériſſement des forets. Ce Traité eſt diviſé en deux parties. L'Auteur fait voir dans la premiere les différentes cauſes de la diſette des bois, relativement à chaque Pays. Dans la ſeconde il indique les moyens de remédier à cette diſette, ſoit en diminuant la trop grande conſommation de bois, ſoit en travaillant à le multiplier.

Joan Chriſt. Dan. Schreberi Med. D. &c, Icones & deſcriptiones plantarum minus cognitarum. Decas I. à Hall chez Curt.

Les plantes dont il s'agit dans ce Traité viennent des Pays Orientaux, & c'eſt M. Tournefort & M. André de Gundelsheimer qui nous en ont procuré la connaiſſance. Elles ſont à préſent dans le Jardin Botanique de l'Académie des ſciences de Berlin. Celles dont l'Auteur parle actuellement ſont *Stabelina arborea* ; *Campanula tridentata* ; *Phaca veſicaria* ; *Androſace odoratiſſima* ; *Cucubalus ſaxifragus* ; *Buphtalmum ſpecioſum* ; *Daphne oleoïdes* ; *Rubus ſanctus* ; *Teucrium ſaticifolium* ; *Polygala ſupina*. Les planches qui ſont bien gravées repréſentent la plante en général, la fleur, la fleur ouverte pour voir les étamines, une étamine particuliere & le piſtile.

Elementa Entomologica, ou *Introduction à la Doctrine des Inſectes*, à Ratisbonne, chez Weiſs.

M. Schoeffer déjà connu par d'excellens ouvrages, eſt encore Auteur de celui-ci qu'il diviſe en quatre parties. La figure & la conformation des inſectes en général & en particulier de chaque partie des inſectes, font le ſujet de la premiere. Dans la ſeconde il les range en différentes claſſes. La troiſième eſt deſtinée aux différens genres, & dans la quatrième il parle des inſtrumens néceſſaires à la collection & à la conſervation des inſectes. Il donne auſſi les moyens de les nourrir & de les faire parvenir à leur état de chryſalide.

Vues politiques ſur le commerce des denrées. nouvelle édition, à Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Vincent, rue Saint Severin, vol. in-12.

De tous les moyens propres à exciter l'ardeur du Colon, & le porter à travailler ſans relâche à l'amélioration des terres, il n'y en a pas de plus efficace que le commerce des denrées. Cette vérité conduit l'Auteur de l'excellent ouvrage que nous annonçons, à faire ſur cette matiere des ſpéculations qui ont pour but l'intérêt général. La différence des récoltes plus ou moins abondantes ſemble demander, ſuivant le ſyſtéme de l'Auteur, qu'on établiſſe des magazins à grains ; mais il voudrait que la régie en fût confiée à une Compagnie d'Agriculture qui ſerait diviſée en Compagnies particulieres. L'article des vignes & du commerce des vins occupe auſſi notre Auteur qui donne un plan pour le commerce de cette denrée. Le ſuccès de la premiere édition de ce livre ſemble répondre de celui de la ſeconde.

COMMERCE.

SUITE *de l'extrait des Gazettes Anglaiſes.*

CEtte diſcuſſion m'engage à dire un mot de l'Amérique dont je connais parfaitement bien toutes les parties tant méridio-

nales que ſeptentrionales, le Continent & les Iſles.

On ſerait ſurpris ſi l'on ſçavait combien d'argent ce Pays a coûté chaque année à l'Angleterre. Il faut obſerver que, lorſque les Français & les Eſpagnols environnaient nos Etabliſſemens dans l'Amérique ſeptentrionale, les Anglais n'y entretenaient que deux Régiments & quelques Compagnies; & à préſent que nous n'avons plus d'Ennemis dans ce vaſte Continent, le nombre des Troupes que nous y entretenons eſt huit fois plus conſidérable.

On ne peut s'empêcher de faire attention à la dépenſe immenſe de la Nouvelle Ecoſſe où il n'y a preſque aucune plantation, & dont nous ne tirons preſque aucun produit, quoiqu'il y ait environ cinquante ans qu'elle nous a été cédée par le traité d'Utrecht. Cinquante ans n'étaient pas écoulés depuis notre premier établiſſement dans la Penſilvanie que déjà ſon exportation en farines, bois & autres effets employait plus de cent Bâtimens par année, aujourd'hui ce commerce eſt bien plus conſidérable, & cependant la Province ne coûte pas un ſou au Gouvernement; ci-devant elle n'avoit point de Troupes, & n'en avait pas beſoin.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE * *ou nouvel examen de l'utilité des réglemens pour les manufactures, par M. Auffray, ancien Fabricant de Paris.*

Nous croyons devoir revenir ſur cette matiere importante, & éclaircir encore une queſtion rien moins que problématique, mais que quelques perſonnes s'efforcent de rendre telle.

Si l'on veut entreprendre de prouver l'utilité de nos réglemens & leur bonne influence ſur nos manufactures, il faut commencer par peſer la maſſe de notre commerce, le balancer avec celui de nos voiſins, & voir ſi le réſultat eſt en notre faveur. Nous ne cherchons pas à éblouir par des ſophyſmes, ni embrouiller une queſtion qui eſt de la plus grande ſimplicité, par des détours & des fauxfuyans, ſubterfuges ordinaires de ceux qui craignent le grand jour.

Parmi les Nations commerçantes, deux ſont particuliérement des émules dignes de notre attention: il n'eſt pas beſoin de dire que l'Angleterre & la Hollande ont le pas dans une carriere où il ne tient qu'à nous, non-ſeulement de les atteindre, mais peut-être de les devancer.

En quelque genre que ce ſoit, lorſqu'on veut occuper la premiere place, on étudie les grands maîtres, on obſerve la marche de ceux qui ont eu des ſuccès invariables, on profite de leur expérience, & l'on renchérit, s'il eſt poſſible, ſur leurs découvertes. Telle eſt la conduite du ſage, il ne met pas toute ſon adreſſe, à préſenter ſous un point de vue favorable des principes reconnus faux & deſtructeurs.

Si l'on a trouvé que les procédés qui ſervent à conduire la régie d'un ſimple domaine, ſont les mêmes qui doivent & peuvent ſervir à conduire un Empire, nous oſons avancer que les procédés dont un Commerçant doit ſe ſervir pour répondre à tous les envois qu'on peut lui demander, ſont auſſi les mêmes dont une Nation doit uſer pour fournir à toutes les demandes qu'on peut lui faire. Un Commerçant n'a de ſuccès qu'en proportion de la facilité qu'il a de pouvoir répondre promptement à toutes ſortes de demandes. Le Fabricant le mieux aſſorti eſt le plus grand débitant; la Nation qui peut fournir le plus de ſortes de marchandiſes, eſt la mieux aſſortie & conſéquemment la plus commerçante.

Des trois Nations qui tiennent la balance du commerce en Europe, qu'on nous diſe ſi la nôtre eſt la mieux aſſortie? On ne ſçaurait en convenir pour le moment, mais on peut bien aſſurer que cela ſera quand nous voudrons. Il ne s'agit que de ſecouer des préjugés dont il eſt ſingulier qu'une Nation auſſi éclairée ait ſouvent tant de peine à ſe débarraſſer.

COLONIES FRANÇAISES.

Du Cap, mois de Mars 1766.

M. Dargous, Brigadier des Armées du Roi, a été nommé à la place de Commandant en ſecond dans la partie du Sud, & M. le Vicomte de la Ferronaye a obtenu

* On trouvera un premier examen dans les numeros 42, 43 & 44 de la Gazette.

la même place dans la partie du Nord.

M. l'Abbé Berard a été reconnu Vice-Préfet Apoſtolique par le Conſeil Supérieur de cette Ville tenu extraordinairement à cet effet.

MORTS.

M. Julien Viaud, Marchand à l'Embarcadaire du Port-Margot, y eſt mort le 19 Mars, ſa ſucceſſion eſt tombée aux vacances.

Le 22, M. Leſcorette, Négociant au Cap, y eſt mort.

Le 26, eſt mort au Cap M. Côme Gruel, Négociant, natif de Bordeaux, âgé de 27 ans.

Le même jour, M. P. Roque eſt mort, natif de Montpellier, Aſſocié de Me. Monil, Procureur au Cape, âgé de 28 ans.

Le 27 dans la même Ville, M. Jean-Leon Fautouſe, ancien Capit. de Navire, natif de Bayonne, eſt mort âgé de 55 ans.

Le même jour dans la même Ville, eſt mort Me. P. R. Panier, Doyen des Proc. de la Rochelle, Notaire au Cap; il était âgé de 60 ans, ſa ſucceſſion eſt tombée aux vacances.

SUCCESSIONS

Et biens à vendre, Mars 1766.

MM. Meſnier freres, Négocians au Cap, Exécuteurs teſtamentaires de feu M. Philippes Gourſſac ont donné avis que l'inventaire de ſa ſucceſſion étant fini, ils ſont en état de régler les comptes que le défunt pouvait avoir avec pluſieurs perſonnes, & qu'ils en payeront la ſolde à ceux à qui il ſera légitimement dû. Ceux qui doivent à ladite ſucceſſion, ſont priés de payer pour éviter les frais qu'on ſerait obligé de leur faire.

Mme. la veuve Alain qui a pris des arrangemens pour ſatisfaire ſes créanciers, les a invités d'envoyer chez Me. Croſnier, Procureur au Cap, un état exact de ce qui peut être dû à chacun d'eux, & de joindre à cet état les titres primitifs de leurs créances.

M, d'Huques de Ceſſele, Capitaine Aide-Major du Régiment de Forez, Habitant au Quartier du Cul-de-Sac, prie MM. les Créanciers de la ſucceſſion de Mme. Duvivier de lui donner avis de leurs créances.

A VENDRE. Une habitation appartenante à M. Joully de la Perriere, Procureur du Roi au petit Goave, ſituée à la plaine du Cul-de-Sac, toute arroſable, bornée de la riviere creuſe, contenant 137 quarreaux de terre, partie entourée de hayes vives, plantée en coton & vivres. On s'adreſſera à Mme. de la Perriere ſur ladite habitation, ou à M. de la Perriere au petit Goave.

A VENDRE. Une Place ſituée à la riviere à Pimans, quartier de Plaiſance, contenant 58 quarreaux de terre ſur laquelle il y a quarante mille pieds de café, dont 18 mal entretenus; une grande caſe avec un glacis de mâçonnerie de 50 pieds quarrés en bon état. On s'adreſſera à M. Bouvet, Négociant chez M. du Veuf, Orfevre au Cap.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

J. 1766.	Lund 23.	Mar. 24.	Mer. 25.
Amſterdam.	55 ½ .	. . . .	. . . .
Londres. .	31. 1 16	. . . .	. . . .
Hambourg.	171 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	FESTE.	. . . .
Cadix. . .	1516. à 2ſ.	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon, P. .	. . . .	. . . .	. . . .

NAVIRES *en armement.*

DE HONFLEUR, *le 19 Juin 1766.*

Les Navires l'*Inconſtante*, de 200 tonneaux, Capitaine *Guerrier*, Armateur *M. Martin*, & la *Michaudiere*, de 150 tonneaux, Capitaine *Louvet*, ſont en charge dans ce Port pour la Guinée; le *Miromeſnil*, Capitaine *Caine*, eſt auſſi en charge pour Marſeille, & partira au commencement de Juillet. Ce Navire & la Michaudiere ſont à la conſignation de M. Premord.

DU HAVRE, *le 22 Juin 1766.*

NAVIRE A VENDRE.

Le Navire l'*Actif*, de 350 tonneaux, eſt en vente. La premiere adjudication doit avoir été faite le 20 de ce mois ; la ſeconde le 27 & la troiſieme ſe fera le 3 Juillet prochain à l'heure de la bourſe. On pourra s'adreſſer à ROUEN à M. Iſambert Négociant, & au HAVRE à M. E. M. Bachelet, Négociant & Propriétaire de ce Navire.

FINANCES.

CHARGE A VENDRE.

Charge de Receveur des Fouages extraordinaires, Tailles, Capitation, Vingtiemes & autres Deniers Royaux & de la Province de Bretagne, dans l'Evêché de Saint Malo. Elle eſt héréditaire quoiqu'exempte de Paulette ; elle n'exige point de proviſions ; la réception de l'Acquéreur ſe fera par les Etats de ladite Province. Cette Charge produit annuellement 6300 quelques livres. Ceux qui voudront la faire valoir s'adreſſeront à M. de la Hautiere Rouault, Notaire Royal à Dinan, qui recevra les encheres juſqu'au 5 Août prochain. L'acquiſition eſt très-ſûre, & l'Adjudicataire jouira de tous les privileges qui y ſont attachés.

La maiſon qu'occupait le Receveur, & qui eſt ſituée Place des Cordeliers de ladite Ville de Dinan, ſe vendra chez le même Notaire les premiers jours du mois de ſeptembre ſuivant.

AUTRE.

Charge d'Huiſſier au Bailliage & Siege Préſidial de Metz, de la premiere création avec gages, à vendre à crédit ou à titre de conſidération. Il faut s'adreſſer à M. Simonny l'aîné, Propriétaire de cet Office, à Metz, rue des Allemans.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juin.
Boſcheron,	6e.	M.	30
Reynal,	20e.	M.	28
De Pigis,	11e.	R.	28
Carron,	16e.	M.	28
Bonnet fils,	20e.	toutes lett.	1
De la Rue,	22e.	toutes lett.	28
Amyot,	23e.	N.	28
Penchein,	25e.	toutes lett.	28
Baroy,	27e.	L.	27
Bonnet pere,	38e.	N.	30
Nau,	41e.	toutes lett.	1
De Fays,	42e.	toutes lett.	1
Le Noir,	45e.	M.	28
De la Rue fils,	50e.	M.	28
Radix de Chevillon,	53e.	N,	27
Thevenin,	54e.	M.	30
Maſſon,	59e.	M.	30
Bouron,	62e.	M.	1

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin. 1766.	*Lundi* 23.	*Mardi* 24.	*Mercredi* 25.
Ac. des Indes.	1360		1360
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ○/○			
Prom. à 4 p ○/○	35		
Ac. des Fermes.	995. 97 ½ 95.		995. 92 ½
Amortiſſement.	14 2m.		13 ½
2 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.	22 ½ 13e. 27 ½		22 ½
Annuités.	427	*FESTE.*	
Coup. d'An.	83		83
Emp. de 50 mil.	19. 20 ½		19 ½ 20 3m.
Emp. de 30 mil.	24		
Col. 1759.			
Canada.	30. 31. 5m. 31. ½ 10m.		29 ½ 30
4e. L. Epoques.	17. 12e. 22		17
Nouette.	23 23 ½		23 ½ 23
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○			
Bretagne.			
3 p ○/○ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 51.

PASSAGE DU SUND.

Du 31 Mai au 7 Juin 1766, il eſt paſſé par ce détroit 8 vaiſſeaux ſortis d'Amſterdam pour la Mer Baltique ; & 25 allant à Amſterdam & 1 à Roterdam, dont 10 partis de Riga, 4 de Dantzick, 4 de Narva, 3 de Wibourg, 2 de Liebau, 1 de Petersbourg, 1 de Konigsberg, & 1 de Revel ; 2 partis, 1 de Newcaſtle pour Copenhague, & 1 de Londres pour Petersbourg, 11 vaiſſeaux allant à Londres dont 5 partis de Riga, 2 de Petersbourg, 1 de Dantzick, 1 de Stetin, 1 de Colbert, 1 de Narva, 9 partis de Riga, dont 3 partis pour Lancaſtre, 3 pour Liverpool, 2 pour Neuwcaſtle, 1 pour Yarmouth ; 1 de Narva pour Briſtol.

Récapitulation, du 31 de Mai au 7 Juin, il eſt paſſé par le détroit du Sund, pour LA HOLLANDE, 8 Vaiſſeaux d'exportation, & 26 d'importation ; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 2 d'exportation & 20 d'importation.

Il eſt paſſé pour la France, le 4 Juin 1766, le Navire du Capitaine *Johannes Grundt*, parti de Coppenhague pour Sainte Croix à fret ; le 5 les Navires des Capitaines *Jonas Collander*, parti de Weſterwick pour Bordeaux, chargé de planches, & *Carland Rothwett*, parti de Copenhague pour Sainte Croix à fret ; le 7, les Navires des Capitaines *Dirk Janſe Witting*, *Anſche Harmans*, *Steffen Anſches*, *Piet. Sipk. Seevenſma*, partis de Vybourg, & *Claes Martens* parti de Riga, tous cinq allant à Bordeaux chargés de planches & de chanvre.

DE LA ROCHELLE, *le* 10 *Juin* 1766.

Le Navire le *Chevalier* de *Levy*, Capitaine *Perrier* eſt ſorti de ce Port le 6 Juin pour aller à Saint Domingue.

Le Navire la *Dordogne* ; Capitaine *Doges*, eſt entré dans le Port de la Rochelle le 8 Juin venant de la Martinique chargé de 4 quintaux, 1 ancre de cacao, 38 bariques 9 quarts de ſucre tête ; 47 barriques de ſucre terre ; 45 boucauts, 49 bariques, 35 quarts, 1 ancre de café.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de la Rochelle pendant le mois de Mai dernier 25049 *liv.* d'indigo, 97486 *liv.* de ſucre brut, 112871 *liv.* de ſucre terre ; 75173 *liv.* de ſucre en pains, 45830 *liv.* de café ; 727 *liv.* de cacao, 741 peaux de cerfs & chevreuils, 3000 *liv.* de coton, 2509 *liv.* de ſyrop melaſſe & 06376 veltes d'eau-de-vie.

PRIX *des denrées.*

L'Indigo cuivré de 5 *liv.* à 5 *liv.* 5 ſ. ; le café de S. Domingue de 12 à 14 ſ. celui de la Martinique de 14 à 16 ſ. ; le ſyrop 10 *liv.*, l'eau-de-vie de la Rochelle, 90 liv. celle de Coignac, 100 liv. celle de Ré, de 98 à 100 liv. celle d'Oleron, 90 liv. le ſel de Ré 710 liv. le ſel de chaudieres de Seudres, 750 liv. le froment 215 liv.

DE BAYONNE, *le* 10 *Juin* 1766.

EXPORTATION.

Du 2 au 9 Juin 1766, il a été exporté de cette Ville pour Opporto en Portugal, 14 milliers de bray & 24 barils de goudron ; pour Saint Ogne, 700 conques de bled d'inde ; pour Saint Ander 665 conques de bled d'inde, 45 futailles, 70 barriques de vin, 4 futailles de ſucre ; pour Avilles, 5 milliers de bouchons, 5 balles de papier, 54 chapeaux ; pour Hambourg, 56 tonneaux de vin, 6 bariques d'eau de vie ; pour le Ferol 3 milliers de bray, 4 balles de papier & 4 demi bariques de vin ; pour Bordeaux 11 milliers de merrein, 546 quintaux de chanvre ; pour l'Orient, 20 tonneaux de vin, 6 barils de bray & 44 barils de goudron ; pour Rochefort 6000 pieds de bois de conſtruction ; pour la Rochelle 20 tonneaux de ſeſt en ſable.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le Port de Bayonne du 2 au 9 Juin 1766, 5 bâtimens françois & 8 étrangers, dont 2 de Bilbao, l'un ſur l'eſt en ſable ; & l'autre chargé de 81 quintaux de morue, 31 futailles, 6 caiſſes & 4 caiſſons de diverſes marchandiſes ; 3 de Saint Sébaſtien, 1 de Louanco ; & 1 de la Corogne ſur leſt en ſable, 1 de Saint Ander avec 650 fanegues de froment & 12 nattes ; 2 des Sables d'Olonne avec 102 muids 6 boiſſeaux de ſel & 143 cuirs de vaches verts ; 1 de Bordeaux avec 106 bariques, un tiercon, 2 quarts de ſucre ; 1 de Nantes avec 43 bariques de ſucre, 865 cuirs de bœufs & 30 quintaux de burre, & 1 de Honfleur avec 60 tonneaux de farine & 50 ballots de differentes marchandiſes.

DE BORDEAUX, *le* 16 *Juin* 1766.

PRIX *des denrées de l'Amérique.*

Le 14 Juin, le quintal de ſucre blanc, premiere ſorte valait de 48 à 50 liv. la ſeconde ſor-

te de 45 à 47 liv. la troiſième ſorte de 43 à 45 l. le blanc commun de 34 à 35 liv. le petit commun de 32 à 33 liv. le tête de 28 à 30 liv. le ſucre brut de Léogane de 25 à 26, du Cap de 24 à 25 liv. de Saint Louis, 23, 24 & 25 liv. de la Martinique, 20, 21 & 22 liv. la livre de café Martinique, nouveau fin 15 ſols 6 den. dito Marchand 14 ſols 6 den. dito vieux 13 ſols 6 den. & 13 ſols 9 den. café de Saint Domingue nouveau fin 14 ſols 6 deniers; dito Marchand 13 ſ. 6 d. dito vieux 12 ſols; dito inférieur 11 ſols; l'indigo bleu & violet de 8 liv. 10 ſols à 9 liv. mêlé 6 liv. 10 ſols; cuivre fin 5 liv. 5 ſols; dito Marchand 4 liv. 15 ſols; dito inférieur 3 liv. 15 ſols; coton de Saint Domingue 160 liv. le quintal; dito de la Martinique 145 liv. le gingembre gris 22 liv. canefice 20 liv. les cuirs tanés 50 liv. dito en poil 12 liv. gingembre confit 30 ſols la livre; citrons confits 22 ſols; rocou, 34 ſols; cacao de la Martinique 12 ſols 6 den. & 13 ſols; le quintal de ſyrop de ſucre 9 liv. 10 ſols; l'amidon, 25 liv. le fer aſſorti de Suede 17 liv. le plomb en ſaumon 25 liv. le fer blanc 165 liv.

Le beau froment valait à Bordeaux le 12 Juin 1766, 15 liv. le bled ordinaire 13 liv, 15 ſols & 14 liv. le beau commun 12 liv. 10 ſols & 12 15 ſols; le commun 11 liv. 10 ſols & 11 liv. 15 ſols; le ſeigle 9 liv. 15 ſols; le bled d'Eſpagne 7 & 7 liv. 5 ſols; les feves 7 liv. 10 ſ. l'avoine 6 liv. les eaux-de-vie 116 liv. les 32 veltes.

De Honfleurs, *le 17 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 1 Juin 1766, 17 navires Français, parmi leſquels étaient le *Brebœuf* allant à Miquelon, & deſtiné pour la pêche de la morue; l'*Eſturgeon* allant à Breſt avec un chargement de bois de conſtruction; 9 Navires allant à Bordeaux ſur leur leſt & 6 allant à Marennes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré à Honfleurs depuis le même temps 30 bâtimens venant de Seudres, chargés de ſel pour le compte de la Compagnie.

Du Havre, *le 23 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Le 20, le 21 & le 22 Juin 1766, il eſt ſorti de ce Port, 5 Navires; ſçavoir, le *Printemps*, Capitaine *Dirk Volkers*, allant à Hambourg, chargé de 34614 *liv.* de ſucre brut & terré, & 133037 *liv.* de café; le *Saint Michel*, Capitaine *Michel Roger* allant à Saint Malo avec le reſte de ſon chargement pris à Cadix, 120100 *liv.* de bled, & 17750 *liv.* de farine pris au Havre; les *trois freres*, Capitaine *Maillard*, allant à Marſeille, chargé de bled, de farine & d'indigo; *la Digue*, Capitaine *le Loup* & le *Gave*, Capitaine *Mat. Scipion*, allant à Breſt chargés de bois de conſtruction.

Arrivée *de Navires.*

Du 15 au 20 Juin 1766, il eſt entré dans ce même Port, 8 Navires français & étrangers, ſçavoir, *les trois Sœurs*, Capitaine *Jean-Baptiſte Fromentin*, du Havre, venant de Quenneville proche la Hougue, chargé du reſte des marchandiſes provenant du naufrage du Senau *la Roſe* (*), & conſiſtant en 74100 *liv.* de ſucre brut & terré, 45000 *liv.* de coton, 11500 *liv.* de café, 500 *liv.* de cacao & 8 caves de ſyrop; l'*Adélaide*, Capitaine *Mannoury*, du Havre, venant de Cayenne & de la Martinique, d'où il était parti le 27 Avril chargé de 4420 *liv.* de coton, 2148 *liv.* de rocou, 1388 *liv.* de cacao, & 243 *liv.* de café pris à Cayenne; 3031 *liv.* de ſucre terré, 121192 *liv.* de café; 2878 *liv.* de coton, 251 *liv.* de cacao, 74 *liv.* de caret, 136 *liv.* de vieux cuivre, & 6 caves de ſyrop pris à la Martinique; le *Céſar*, Capitaine *Famin de Courſelle*, du Havre, venant de la Martinique & de la Guadaloupe d'où il était parti le 17 Avril, chargé de 219 bariques, 16 tierçons, 11 quarts de ſucre, 152 bariques, 132 tierçons, 62 quarts de café, & 176 balles de coton; l'*Africain*, Capitaine *Giraud Drouet*, venant du Cap & de Saint Marc d'où il était parti le 28 Avril chargé de 163 barriques 6 quarts de ſucre, dont 117 bariques 4 quarts, avec acquit de Guinée; les *trois freres*, Capitaine *Claas Rinſes* de Limmer en Friſe, venant d'Amſterdam, chargé de diverſes marchandiſes pour la traite des Noirs; l'*Elligood*, Capitaine *Jacques Valles*, de Grenack en Ecoſſe, venant de ce même endroit, chargé de 444 boucauds de tabac pour la Manufacture de Paris; le *Jean-Joſeph*, Capitaine *Jean Richard* de Saint Brieux en Bretagne, venant d'Oleron, chargé de 81 muids de ſel; la *jeune Julie*, Capitaine *Thomas Cillot*, venant de Cette, chargé de 108 pieces, 260 demi muids, 64 bariques, 12 demi piéces, 1 tiercerole, 1 demi barique, 32 caiſſes de vin, 7 bariques, 7 barils, 1 caiſſe d'huile, 2 caiſſes d'huile d'aſpic, 3 bariques, 3 caiſſes de proviſions, 1 baril, 2 paniers, 4 ballots de verdet, 1 caiſſe de ſyrop, 2 barils de cryſtal de tartre, 1 baril de tartas, 2 balles de tourneſol, 15 paniers d'antimoine, 1 caiſſe de plantes, 1 grenier de liege.

(*) *Ce Navire étoit commandé par le Capitaine* François le Meſle, & *venait de la Guadaloupe.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 24 Juin.

AGRICULTURE.

MÉTHODE

Pour préſerver les grains de la pluye, par M. Ducarne de Blangi, à Hirſon en Thierarche.

J'avais promis il y a déjà quelque temps une méthode excellente pour préſerver les grains de la pluie lors de la récolte.

Je tiens ma parole, mais avant que d'en venir à la méthode même, je crois devoir faire ſentir les avantages qui en réſultent. Par cette méthode le grain acquiert une qualité ſupérieure, premier objet important; car j'ai vu dans la Gazette du commerce que les Étrangers ſe plaignent de la qualité de nos grains.

Le ſecond eſt l'avantage même du propriétaire ou du fermier.

Un troiſiéme objet, & qui mérite encore plus d'attention, c'eſt la ſanté des hommes, qui eſt ſouvent altérée ou même détruite par l'uſage qu'ils font de mauvais bled. Cet objet ſerait plus que ſuffiſant, non-ſeulement pour obliger tout le monde à ſuivre la méthode que je vais indiquer, mais il devrait encore engager le Gouvernement à forcer les propriétaires ou fermiers à s'y conformer.

Cette méthode conſiſte à mettre le grain en moye ſur le champ méme, auſſi-tôt après qu'on l'a ſcié. Cette moye contient 50 à 60 gerbes ordinaires, & ſe trouve alors à la hauteur d'environ 6 à 7 pieds.

Pour faire cette moye comme il convient, il s'agit de choiſir d'abord un endroit ſec & d'arranger les premieres javelles de façon que le grain ne touche point à la terre.

Pour bien faire cette opération, vous poſez à terre la premiere javelle A. B. ſur laquelle vous mettez la ſeconde C. D, ainſi qu'il eſt repréſenté dans la figure. (a) Remarquez que les côtés B. D. & G. ſont ceux où ſe trouve le grain, qui doit toujours être au centre.

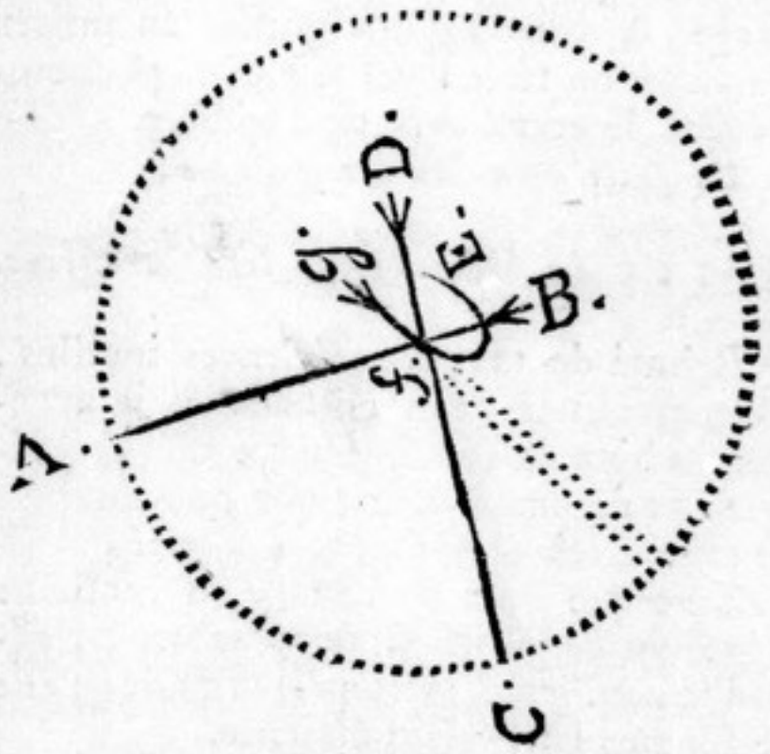

Sur la javelle C. D. vous mettrez votre troiſiéme E. F. G. & c'eſt ici où l'on a beſoin d'induſtrie. Cette troiſiéme javelle poſe ſur la ſeconde & la touche en F. où les deux autres ſe croiſent auſſi; mais comme

(a) L'Auteur de ce Mémoire a deſiré qu'il fût placé dans la Gazette afin qu'il fût publié avant la moiſſon, ſans cette circonſtance, il aurait été mis dans notre Journal à cauſe de la petite gravure.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le grain de la premiere javelle dont l'épi eſt renverſé la toucherait en B. ſi on la laiſſait comme on l'avait mis d'abord, il faut replier la 3^e. ou plutôt la moitié de cette 3^e. javelle E. F. G. & la faire repaſſer ſous le grain B. de la premiere javelle A. B.

Par cette diſpoſition le grain ne poſe en aucun endroit à terre, & ſe trouve ſoutenu de tous côtés par la paille ou le gros de la javelle. Cet arrangement forme comme une eſpèce de ſiege ou de point d'appui ſur lequel vous arrangez le reſte en forme de pyramide ronde.

Quoique dans la figure, les eſpaces qu'on voit entre les lignes qui repréſentent les javelles, paraiſſent vuides, on doit ſe les figurer pleins, c'eſt-à-dire, qu'ils doivent être réellement remplis par la paille, & c'eſt une attention qu'il faut ſur-tout avoir de ne laiſſer aucun vuide ni aucun eſpace par lequel l'eau pourrait ſe faire un paſſage, parce qu'elle entretiendrait dans la moye une humidité nuiſible.

La moie qui doit être, comme je l'ai dit, de 50 à 60 gerbes, étant faite, vous formez avec un lien une gerbe aſſez groſſe pour couvrir exactement le deſſus de la moye, & vous l'y aſſujettiſſez au moyen de deux ou trois liens de paille, pour empêcher le grand vent de l'enlever.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *du Mémoire ſur les Charanſons.*

Rebuté de tant d'expériences inutiles, j'eus recours à l'eau chaude, & je m'apperçus bientôt qu'elle était le vrai ſpécifique: je reconnus même que pour tuer ſur le champ les charanſons, il n'était pas néceſſaire que l'eau fût chaude au centiéme dégré au-deſſus de la température, c'eſt-à-dire bouillante, mais qu'il ſuffiſait qu'elle le fût au quatre-vingt-dixiéme.

Aſſuré de ces épreuves & certain du ſuccès, je commençai par faire *riger* la plus grande partie du bled qui me reſtait, je plaçai près delà le ſurplus afin que les charanſons chaſſés par les différentes ſecouſſes & mouvemens que l'on donnait aux bleds, ſoit en les raſſemblant, ſoit en les portant dans le *rige*, ſoit en les *rigeant*, ſe retiraſſent dans ce petit tas, ce qui arriva en effet, & ils s'y réfugierent pour la plus grande partie. On ſortit du grenier les bleds qui avaient été *rigés*, mais on ne toucha pas à ceux qui étaient devenus la retraite des charanſons. Quelques jours après je fis nétoyer & balayer tous les murs ainſi que tous les coins du grenier. Et après avoir raſſemblé tout ce qu'on en avait détaché, je commençai l'expédition projettée. Dans le moment tout ce qu'il y avait de charanſons réunis, fut détruit; je paſſai enſuite au petit tas, & par le moyen de mon eau chaude, j'achevai de faire périr ceux qui s'y étaient retirés. Quelques-uns parurent encore & furent traités de la même maniere.

Ainſi périt cette république qui ſubſiſtait depuis plus de vingt ans, & qui ſouvent s'était rendue très-redoutable.

On voit par ce récit, 1°. Que les charanſons qui ſe trouvent dans les greniers, attaquent les grains qu'on y place.

2°. Qu'ils peuvent cauſer un grand dégât, même lorſqu'ils n'attaquent les grains que pour s'en nourrir, comme il arriva à mes bleds en 1764.

3°. Que ce degât eſt bien plus conſidérable lorſqu'ils peuvent ſe multiplier & ſe répandre dans les grains, ce que j'ai vu en 1765, comme je l'ai rapporté.

4°. Combien il eſt important d'avoir un moyen ſûr pour les détruire, ſoit lorſqu'ils ſe trouvent renfermés dans le grain, ſoit lorſqu'ils ſont au-dehors.

5°. Que de tous les ſecrets il n'en n'eſt pas pas d'auſſi aſſuré que l'eau bouillante déjà recommandée par MM. Duhamel & de Reaumur.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *de la nouvelle méthode pour faire éclore les vers à ſoie.*

Tout le monde connaît les paniers d'ozier dont on ſe ſert communément pour faire chauffer du linge, & perſonne n'ignore la maniere d'en faire uſage. Cependant comme il y en a de formes différentes, il eſt bon d'avertir qu'on veut parler ici de ceux qui ont la figure d'un cône dont la pointe eſt applatie. La partie ſupérieure de ceux-ci, eſt ſéparée par une petite claie ou cloiſon qui eſt auſſi d'ozier, & c'eſt dans cette partie qu'on place le linge qu'on veut chauffer.

On s'eſt ſervi avec ſuccès de cette ſorte

de paniers pour faire éclore en peu de tems & preſque dans le même jour, une aſſez grande quantité de vers à ſoie.

On met ſur la cloiſon du panier un morceau d'étoffe telle que de la groſſe flanelle redoublée en quatre, ou un oreiller de plume de médiocre épaiſſeur & proportionné à la largeur du panier; ſur cette étoffe on place une boete faite de bois léger ou de carton, préparée à la maniere ordinaire pour recevoir la graine. La boete doit être fermée & couverte d'un autre morceau de même étoffe ou d'un ſecond oreiller; une couverture de lit doit envelopper le tout, ainſi que le panier ſous lequel on place un feu modéré.

Il faut avoir ſoin d'examiner ſi le dégré de chaleur eſt convenable, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt au point de celle d'une perſonne bien échauffée dans ſon lit, ou au dégré qui eſt indiqué par le termomettre de M. de Reaumur pour faire éclore les vers à ſoie. Lorſqu'on la trouve telle, on met dans la boete déjà échauffée, la quantité de graine qu'on veut faire éclore, de ſorte cependant qu'elle ne ſoit pas trop épaiſſe, & qu'elle ſoit également diſperſée; on referme enſuite la boete & le panier, & l'on a ſoin d'entretenir la chaleur la plus égale qu'il eſt poſſible. Pour cet effet on découvre le panier de temps en temps, & lorſqu'on s'apperçoit qu'elle diminue trop, on remet du feu.

Par une ſemblable pratique ſuivie pendant deux jours & deux nuits, on diſpoſe la graine à éclore le troiſiéme ou le quatriéme jour au plus tard. On a le plaiſir de voir naître ſucceſſivement tous les vers dont la graine eſt bonne. On prévoit ſans doute qu'à compter de l'inſtant où quelques vers commencent à naître, il eſt bon de modérer un peu la chaleur, afin de ne pas nuire à ceux qui commencent à naître ou à ceux qui ſont nés. Il faut avoir l'attention de retirer ceux-ci lorſque le nombre augmente, & cette opération qui ſe fait ſans déplacer la boete, qui par conſéquent conſerve preſque la même chaleur, fait connaître d'ailleurs par l'attouchement de l'étoffe ſi le dégré de chaleur eſt au point qu'il convient.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Nantes, *le* 14 *Juin* 1766.

Toutes les prairies & la plupart des Iſles qui bordent & qui ſont dans la Loire ſe trouvent inondées par le débordement de cette riviere. On craint avec raiſon que cela ne cauſe un dommage conſiderable aux foins & aux grains qui ſont ſemés dans ces Iſles. Dailleurs les campagnes ſont fort belles; les froments, les orges, les avoines promettent beaucoup, ſur-tout depuis la ceſſation de la pluye; & les vignes ne donnent pas moins d'eſpérance dans les endroits où la gelée n'a point porté.

De Madrid.

La Société royale des *Amis de la patrie*, établie à Vittoria en Biſcaye, propoſe pour le ſujet du prix de l'année 1767, d'indiquer la *méthode la plus facile & la moins couteuſe de battre le bled*. Le prix ſera une médaille d'or de la valeur de 500 réales.

Annonces de Livres.

Notice *du Journal de Septembre, ſeconde partie.*

Une réponſe du Laboureur Franc-Comtois, à la brochure de M. D. P. ſur la différence qui ſe trouve entre la grande & petite culture, fait l'ouverture de ce Journal.

On lit enſuite des *Obſervations ſur la cherté des grains en Angleterre*, ou *réfutation d'un Mémoire* inſéré dans la Gazette du commerce du 29 Juin, (N°. 9) ſur les cauſes de la cherté actuelle des grains en Angleterre par M. Letroſne.

Ce morceau eſt ſuivi des *réflexions d'un citoyen ſur l'admiſſion des Etrangers à la concurrence dans le fret pour l'exportation de nos grains*. L'Auteur n'eſt pas de l'avis de M. Letroſne.

Le Journal eſt terminé par une *lettre de M. Girard à M. Letroſne*. C'eſt une replique à ce dernier au ſujet de la concurrence dans le fret pour l'exportation de nos grains.

Obſervations upon The Growth and culture of vines and olives, &c. C. A. D. *Obſervations ſur la crue & la culture des vignes & des oliviers, des vers à ſoie & la*

conſervation des fruits, écrites à la demande du Comte Shafteſbury, par M. Jean Locke. A Londres chez Sandby.

Les obſervations qu'on lit dans cet ouvrage utile ſont faites d'après les procédés des Vignerons de France, & particuliérement de ceux du Languedoc.

Volſtændige abandlung des geſammten Weinbaues, &c C. A. D. *Traité complet de la culture de la vigne & de ſes produits avec un ſupplément où l'on traite de toutes ſo tes de liqueurs, qu'on peut ſubſtituer au vin, & des diverſes méthodes de faire du vinaigre & de l'eau-de-vie, des profits que rapportent les vignobles, du commerce du vin, & des Ordonnances relatives au vin.* Premiere partie, à Francfort & à Leipſick, chez Mezler & Compagnie.

L'Auteur de ce traité ayant réuſſi à former un vignoble dans un terrein conſidérable du Vurtemberg, qui ne produiſait rien, s'eſt attaché à faire ſur la culture de la vigne des obſervations qui ont donné lieu à l'ouvrage que nous publions. L'Auteur deſirant le rendre encore plus utile, invite les Vignerons expérimentés à lui faire part des connaiſſances qu'ils ont acquiſes. Parmi les différentes remarques curieuſes qu'on trouve dans ce livre, nous nous contenterons de faire connaître celles-ci qui nous paraiſſent importantes. « La vi-» gne, dit l'Auteur, ne croît naturellement » que dans les pays ſitués entre le 30 & la » 40^e^. dégré de latitude, & le vin n'eſt » d'aucune valeur dans les pays qui ſont » au-delà du 50 & 53^e^. dégré. Pline met » la vigne au nombre des plantes qui du-» rent le plus long-temps. Elle vit 300 ans » à Chianti. Le Grand Duc de Toſcane a » raſſemblé dans ſes vignobles plus de 300 » ſortes d'eſpèces différentes de raiſin, &c.

Lettre ſur la culture des melons. Brochure in-12 de 68 p. A Rouen, chez Machuel, Imprimeur-Libraire, rue S^t^. Lo.

Les inſtructions contenues dans cette lettre ſont le réſultat de dix années de ſuccès.

COMMERCE.

EXTRAIT
Des Gazettes Anglaiſes du 15 Avril 1766.

ON trouve dans une lettre de Newyorck du 22 Février la propoſition d'un projet pour faire » une chaîne de forts & d'éta-» bliſſemens depuis Newyorck juſqu'aux » Nations Indiennes les plus éloignées, » établies ſur les bancs du grand lac Onta-» rio & du lac ſupérieur, ce qui comprend » une étendue de pluſieurs centaines de » milles de pays, plus conſidérable que » celle qui fait la diſtance de Londres » juſqu'en Norwege.

Pour rendre juſtice à la vérité, il eſt bon d'obſerver que toutes les réſolutions priſes par le Gouvernement Anglais pour l'Amérique, doivent avoir leur effet par des taxes impoſées ſur la Métropole; c'eſt à nous à payer toutes les dépenſes pour les forts, les lignes, &c. Quand le Gouvernement remplit ou contracte quelques obligations pécuniaires, cet objet eſt mis ſous les yeux du Parlement; le payement en eſt propoſé à la Chambre des communes, & à quelque ſomme que le Comité des ſubſides ait fait monter le ſervice de l'année, il faut que le Comité des reſſources pourvoie au moyen de la remplir, ce que ce dernier Comité ne peut faire ſans avoir recours à de nouvelles taxes; car les taxes ordinaires ne peuvent acquiter toutes les dépenſes néceſſaires de l'année. Par conſéquent le ſecret d'éviter les nouvelles impoſitions, eſt d'éviter toutes nouvelles dépenſes en Amérique.

D'ailleurs, ce projet d'une ligne de forts eſt ridicule par lui-même, puiſque ſon effet, s'il était mis en exécution, ſerait diamétralement oppoſé à l'objet que l'on a en vue. Cet objet eſt d'aſſurer notre commerce parmi les Indiens; mais ces forts éveilleront la jalouſie de ces peuples, & encourageront l'inſolence des garniſons, indépendamment des diviſions & de la méſintelligence qui regnent preſque toujours entre deux peuples voiſins. Loin donc de contribuer à maintenir la paix, ils ſeront une ſource éternelle de guerre; & l'on ſçait ce que c'eſt que la guerre avec des Indiens à demi nuds. Elle reſſemble à ces traits de folie de nos jeunes gens libertins qui, dans leurs parties de débauche, caſſent les vitres avec des guinées. On dépenſera pour cette guerre beaucoup d'argent que l'on reprendra ſur nous par des taxes, & tout ce que nous y gagnerons, en ſuppoſant que nous ayons le deſſus, ſe réduira à la conquête de quelques millions d'arpens de bois.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COLONIES FRANÇAISES.

Du Port-au-Prince, le 26 Février.

Il n'a été introduit par ce Port pendant l'année 1765, que 1878 Negres venus de Guinée, en ſept Navires, & depuis le premier Janvier 1766, il en eſt déjà arrivé un plus grand nombre.

La violence de l'épidémie commence à ſe calmer, & le nombre des morts n'eſt plus ſi conſidérable.

MORTS, *Mars 1766.*

M. François Dupuis, Habitant au Sang-gris, Paroiſſe du petit trou, natif de Bordeaux, s'eſt noyé le 3 de Mars en paſſant la ravine du Sang-gris, il était âgé de 68 ans.

M. Fauchet de la Courbiere, Notaire du Roi au Port-au-Prince, natif de Grenoble-en-Dauphiné, eſt mort le 7 ſur l'habitation Trutier, au Lamentin.

M. Pierre Bellocq, Avocat au Parlement de Pau, Procureur au Siége royal du Port-au-Prince, y eſt mort le 8, il était natif de Pau-en-Bearn.

Dame Valerie de Lage, native de Bordeaux, veuve de Monſieur Clarq du Montet, Avocat, eſt morte le 12 à la Plaine-du-Nord, ſur l'habitation de M. de Lage ſon frere, Négociant au Cap. Elle était âgée de 46 ans, 6 mois.

Le même jour eſt morte Dame Barbin, célebre Actrice.

Vers le même-temps eſt mort M. Bretonnier, Huiſſier au Port-au-Prince.

M. de Quercy, ancien Cap^e. de Corſaire, eſt mort le 17.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUCCESSIONS

Et biens à vendre, Mars 1766.

Les créanciers de la ſucceſſion de feu M. Adrien-Jean de Camps, habitant au quartier Morin, décédé au Cap en 1754, ſont invités par ſon légataire univerſel de ſe préſenter & de donner un état de leurs créances, tant en principaux qu'en intérêts & frais. On s'adreſſera à M^e. Behagnon, Avocat, rue du Conſeil.

On devait vendre le 15 de Mars à la barre du Siége du Cap, une habitation établie en caffeterie dépendante de la ſucceſſion *Bouyer*, ſituée à la montagne noire, Paroiſſe de la Grande riviere, avec la quantité de 27 têtes de Negres.

A VENDRE, 1°. Une maiſon ſituée au Bourg du Dondon, dépendante de la ſucceſſion *Tardieu*.

2°. Un bâtiment ſitué au même lieu.

3°. Une habitation dépendante de la même ſucceſſion ſituée au Dondon, quartier des Matadors, conſiſtant en trente-neuf quarreaux & trois quarts de terre ſur laquelle il y a dix mille pieds de café, beaucoup de vivres, dix Negres ou Negreſſes, une caſe principale & une caſe à Negres. Il faut s'adreſſer à M. Lions, habitant au quartier Morin, ou à Monſieur Menude, Procureur au Cap, rue Royale. On en garantira toutes hypotheques. Les dettes de la ſucceſſion ne ſont pas à beaucoup près auſſi conſidérables que la valeur des biens.

A VENDRE. Une terre ſituée dans la plaine des Gonaïves, contenant environ deux cents quarreaux arroſables cinq mois de l'année, propre à la culture du coton, & preſqu'entierement couverte de bois de conſtruction & autres. Cette terre fait partie d'une habitation encore indiviſe, & qui doit être partagée en trois parts. Il faut s'adreſſer à Monſieur Raynal l'aîné, habitant à l'Artibonite, ou à M. Laborde, Procureur à S^t. Marc.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Pour les Manufactures de France.

La Gazette du Commerce, N°. 46, du Mardi 10 Juin 1766, page 370, annonce que ſuivant une lettre de Briſtol du 16 Avril dernier, » les *cotons* manquent en An-
» gleterre, qu'ils valaient il y a 20 ans 7
» den. ſterling la livre, & qu'ils valent ac-
» tuellement 21. Que la quantité qui s'en
» recueille dans les Colonies Anglaiſes eſt

» insuffisante, & qu'une longue expérien-
» ce prouve qu'elles n'en produiront jamais
» davantage. Qu'il faudrait accorder une
» *protection particuliere* à la manufacture de
» coton qui ferait *vraisemblablement* des
» progrès plus rapides qu'aucune autre, *&c.*

D'après ces réflexions, ne pourrait-on pas demander & conclure:

Quelle protection n'accorderait-on pas en Angleterre à une *découverte* qui en multipliant les matieres propres aux manufactures de coton, qui est une production *étrangere*, aurait au moins décuplé, pour ne pas dire centuplé le produit& la valeur d'une matiere *indigene* & qui aurait fourni des ressources jusqu'alors inconnues dans les différentes sortes de fabriques. Celles-ci feraient *certainement* par ce moyen des *progrès plus rapides* qu'auparavant par la facilité qu'elles auraient de se procurer des matieres, & par la variété infinie des usages auxquels on pourrait les employer. (*a*)

Il y a cependant déjà 10 ans & plus que cette découverte précieuse (*b*) a paru pour la premiere fois à Bourges où les premieres expériences ont été faites avec tout le succès possible, mais où elles seraient peut-être restées long-temps encore ensevelies dans l'oubli, si les Anglais, toujours rivaux & toujours jaloux de nos arts, de notre commerce & de nos découvertes, n'en avaient eux-mêmes fait connaître le mérite par la *traduction* qu'ils ont publiée de l'ouvrage qui en traite, & par les *gratifications* considérables qu'ils ont promises à ceux qui voudront s'en occuper. (*c*)

En effet, le *chanvre lavé* & préparé suivant la nouvelle méthode, fournit une *étoupe* qui était auparavant un objet de rebut qu'on vendait ordinairement aux cordiers 2 ß ou 2 ß 6 ₰ la livre, & qui par une nouvelle opération, devient un objet de la plus grande utilité. (*d*) En la cardant comme de la laine, il en résulte une matiere fine, moeleuse, douce & blanche comme le coton avec lequel on peut aussi la comparer ou la méler, & fabriquer des étoffes d'un débit assuré & d'une consommation très-étendue par la modicité du prix & la variété de ses usages.

Si dans la pratique, il se trouvait quelques difficultés qui s'opposassent au progrès de cette méthode, on peut en demander la solution par la voie de cette Gazette & l'on y rendra les réponses.

(*a*) V. le traité du chanvre p. 108, 112 & suiv.

(*b*) Elle tient plus que toute autre à l'agriculture par la nécessité des fumiers & conséquemment des troupeaux. Elle ne répand point comme d'autres un luxe immodéré & toujours dangereux.

(*c*) V. la Gazette du commerce du 5 Oct. 1765, p. 290.

(*d*) V. le traité susdit, p. 104.

SUITE *du projet d'établissement d'une manufacture de toiles de lin dans l'Armagnac, par M. de la Borde.*

Ce premier intérêt, quelque frappant qu'il soit, n'est rien encore si l'on le compare aux sommes immenses où cela peut se porter. Car à proportion que la manufacture prendra des accroissemens & sera en état de faire une plus grande consommation de lin, l'Habitant excité & encouragé par le gain qu'il aura déjà fait, s'occupera à défricher les landes de la Province, & mettra à profit un terrein précieux, dont jusqu'alors il avait ignoré la valeur.

Le Payſan sera secouru le premier, par la ressource qu'il trouvera & dans le travail de la terre, & dans les premieres façons du lin qu'il sera en état de donner.

Jusqu'ici nous n'avons supposé que mille journaux de terre occupée au lin. C'est sans doute peu pour une Province aussi étendue que la Gascogne dans l'état même où elle est actuellement. Si une partie de ses landes était défrichée, mille journaux feraient à peine la centiéme partie de ce qu'on pourrait mettre en lin; mais on se borne à dix mille, & l'on part de cette seconde supposition.

Dix mille journaux à 566000 ℔ par mille journaux, comme nous l'avons supputé, font 5660000 ℔ & occupent 27230 personnes, sans comprendre dans la main-d'œuvre le blanchissage & les dernieres façons des toiles.

D'après le détail qu'on vient de faire, on voit qu'il peut entrer tous les ans dans la Province de Gascogne cinq millons six cent soixante mille livres, fruit de l'industrie des Habitans & de la vente des toiles qu'on pourrait faire aux Espagnols & aux Portugais.

Le montant de la main-d'œuvre pourrait d'abord paraître extraordinaire. Pour qu'on n'en ſoit pas ſurpris, il faut ſeulement remarquer qu'une livre de lin ouvré rend, ſuivant l'habileté de l'Ouvrier, de 4 à 5 aunes de toile extrêmement belle. Si on veut ſe borner à faire des toiles d'une moindre beauté, le profit ne ſera pas auſſi conſidérable, il en reviendra cependant à la Province trois cent quarante-un mille liv. par mille journaux de terre en ne portant la main-d'œuvre qu'à moitié de ce que nous l'avons miſe dans notre addition.

Pour porter l'analyſe & la démonſtration encore plus loin, & faire ſentir de plus en plus la ſupériorité de la récolte du lin ſur celle du bled & du vin, dans une Province où l'abondance de ces dernieres denrées, & le défaut de débouchés leur ôte leur prix, on va ſe permettre une derniere ſuppoſition.

Poſons donc qu'un Laboureur ait enſemencé ſa terre en bled cette année 1766, il en retire, comme on l'a déjà vu, 36 ℔ de revenu par journal. Cet homme parvenu à l'année 1767, ſuivant la coutume du Pays, ne l'enſemencera point avec la même eſpèce de bled, mais avec celui qu'on nomme bled de Mars, évalué à moitié récolte, & qui par conſéquent ne produit que 18 ℔ par journal. Arrivé enfin en 1768, il laiſſe repoſer ſa terre, & la prépare pour 1769; ainſi on voit que ſon revenu de trois année n'eſt que de 54 ℔. Suppoſons au contraire qu'il ait enſemencé chaque année la même terre en lin par la comparaiſon ci-deſſus, il en retirerait 115 ℔ 4 ß par journal, ce qui fait 345 ℔ 12 ß pour trois années, au-lieu de 54 ℔. Ajoutez que le repos de ſa terre eût été plus conſidérable, puiſqu'ayant ſemé le lin au mois de Mars, il en fait la recolte au mois de Juillet. Or, en partant delà juſqu'au mois de Mars ſuivant, il y a ſept mois entiers pendant leſquels la terre peu épuiſée par le lin, comme on l'a fait voir, ſe rétablit & ſe remplit de nouveaux ſucs par la fermentation & par les pluyes. On ne pouſſe pas plus loin ce détail, perſuadé qu'un plus grand n'ajouterait rien aux preuves qu'on a données de l'utilité de l'établiſſement qu'on propoſe. *Fin.*

CHANGES.

J. 1766.	*Jeudi* 19.	*Ven.* 20.	*Sam.* 21.
Amſterdam.	55 ½ .	55 ½ . .	55 ½ . .
Londres. .	32. 1 16e	32. 1 16e	32. 1 16e
Hambourg.	171 ½ . .	171 ½ . .	171 ½ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 1 6. .	15 1 6. .	15 1 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	¼ b . .	¼ b . .	¼ b . .

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 13 *Juin* 1766.

Le Navire la *Silphide*, de 300 tonneaux, Capitaine *Denys*, eſt en charge en ce Port pour les Cayes. Il ſe trouve auſſi en charge les Nav. Étr. la *Dlle. Jeannette*, Cap^e. *Frans Reyns Gras*, pour Roterdam; le S^t. *Antoine*, Capitaine *Joſeph Delpuerto*, pour S^t. Sebaſtien; le S^t. *Pierre*, Capitaine *André Wicktram*, pour Uddewalde; & le *Prince Charles*, Capitaine *Lars Tigerman*, pour Gottembourg.

DU HAVRE, *le* 16 *Juin* 1766.

Le Navire l'*Orient*, de 150 tonneaux, Capitaine *Lorin*, de Toulon, eſt en charge dans ce Port pour Cadix, & partira le 15 de Juillet prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à ROUEN à M. Noel Famin, & au HAVRE à M. Pierre Famin.

FINANCES.

DE WARSOVIE.

LA Cour de Rome a conſenti à la levée du ſubſide ſur le Clergé de Pologne. Il doit y avoir inceſſamment une aſſemblée de tous les Évêques & Prélats pour régler les contingents qu'ils doivent payer au Roi ſur les revenus de leurs diocèſes.

BORDEREAU

Des effets au Porteur rapportés pour être convertis en contrats, avant & pendant le mois de Mai 1766.

RÉCAPITULATION

Nombre des effets rapportés antérieurement au mois de Mai 1766. . . 13427
Nombre de ceux rapportés pendant ledit mois 218

13645

Nombre des contrats demandés antérieurement au mois de Mai 1766 . . 870
Nombre de ceux demandés pendant ledit mois 63

933

Montant des principaux des effets convertis en contrats antérieurement au mois de Mai 1766 . . 7,184,476 ℔ 4 ß 8 d.
Montant des principaux de ceux convertis en contrats pendant led. mois . . 552,688

7,737,164 ℔ 4 ß 8 d.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Conseiller du Roi & son Procureur aux Gabelles du Lyonnais & Département de Lyon. Les gages sont de 1200 ℔, le casuel fixe de 150 ℔. Il y a un minot de franc-salé. Cette charge donne toutes les exemptions.

Deux charges de Conseiller du Roi, Contrôleurs; l'une au grenier à sel de Ste. Colombe & Chambre de St. Chaumont. Ces deux charges peuvent être exercées par le même Titulaire, & donnent toutes les exemptions. La premiere rend annuellement 886 ℔ & la seconde 736 ℔. Il faut s'adresser pour ces trois articles à M. Guyot, Notaire, rue de Flandres à Lyon.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville:

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juin.
Deschamps,	5e.	L.	27
Sauvage,	13e.	M.	26
Le Bas de Courmont,	18e.	N.	26
Berthe,	24e.	M.	23
De la Garde,	29e.	toutes lett.	26
Delacharmote,	30e.	M.	27
Maigret,	31e.	L.	25
Billard,	32e.	M.	23
Radix,	33e.	L.	25
Bardin,	36e.	L.	27
Delabretaiche,	40e.	V.	25
Meulan,	44e.	P.	25
De Ste. Luce,	47e.	M.	26
Le Lauge,	48e.	M.	26
Lallemant,	49e.	N.	26
Patu,	56e.	toutes lett.	27
Desplasses,	61e.	M.	25
Duval,	63e.	M.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin. 1766.	*Jeudi* 19.	*Vendredi* 20.	*Samedi* 21.
Ac. des Indes. .	1357 ½ . . .	1357 ½ 55 . .	1357 ½ . . .
Emp. de la Com.	415	415	415 . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	16 ½	16 ½ 2m. 17. .	16 ½ . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	. . . . .	. . . . .	35 . . . . .
Ac. des Fermes.	997 ½ . . .	997 ½ 95 . .	997 ½ 95. . .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	13 ½ 14 4m. .
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	13 ½	. . . . .
3e. Loterie. .	22 ½	22 ½	22 ½ . . . .
Annuités. . .	427	427	. . . . .
Coup. d'An. .	83	83	83 . . . .
Emp. de 50 mil.	19 ½	19 ½	. . . . .
Emp. de 30 mil.	24	24	. . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	30	30. 5m. . . .	30 ½ 5m. . .
4e. L. Epoques.	17 ½ 10e. 22. .	17 ½	17 ½ . . . .
Nouette. . .	23	23 Avril 24 ½	23 4m. 23 ½ .
CONTRATS.			
Sur la Ville. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	10	. . . . .	. . . . .
3 p ⅌ sur les Cui.	51	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 50.

De St. Domingue, *le 2 Avril 1766.*

Prix *des Marchandiſes de la Colonie.*

Au Port-au-Prince, le 26 Mars 1766, le ſucre blanc valait 60 liv. le commun, de 40 à 48 liv. le ſucre brut, de 24 à 25 liv. l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 15 à 15 ſols 6 deniers; le coton, 180 liv.

A Saint Marc, le 28 Mars, il n'y avait point de prix pour le ſucre terré qu'on ne demandait point; le ſucre brut valait de 25 à 26 liv. l'indigo cuivré, 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 15 à 15 ſols 6 den. le coton, 180 liv.

Au Cap, le premier Avril, le ſucre blanc valait, de 50 à 58 liv. le commun, de 34 à 45 liv, le brut, de 20 à 24 liv. l'indigo bleu, de 7 liv. 5 ſols à 7 liv. 15 ſols; le cuivré, de 5 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 14 à 16 ſols 6 den. le vieux, de 12 à 15 ſols; le coton, de 190 à 200 liv. les cuirs, de 7 à 9 liv. les piaſtres gourdes, 36 pour *cent.*

Prix *des Marchandiſes de France.*

Au Port-au-Prince, le 26 Mars 1766, le vin vieux valait, de 180 à 200 liv. la farine de Moiſſac, de 66 à 72 liv. le bœuf ſalé d'Irlande, de 60 à 70 liv. *le petit baril*; le beurre de 18 à 20 ſols *la livre*, l'huile de Provence, de 21 à 24 liv. *la cave*; la chandelle, de 25 à 30 ſ. *la livre*; le ſavon, de 66 à 70 liv. *le cent.*

A Saint Marc, le 28 Mars, le vin vieux, 180 liv. le nouveau, 160 liv. la farine de Moiſſac, 72 liv. le ſavon, de 60 à 70 liv.

Au Cap, le premier Avril, le vin vieux, 180 à 240 liv. le nouveau, de 130 à 160 liv. la farine de Moiſſac, de 72 à 90 liv. la commune, de 45 à 54 liv. le bœuf, de 66 à 80 liv. *le baril*; le beurre, de 15 à 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. l'*ancre*; l'huile de Provence, de 18 à 24 liv. *la cave*; le ſavon, de 50 à 60 liv. *le cent.*

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce détroit le premier juin 1766, le Navire du Capitaine *Carl. Mag. Haverman*, parti d'Aboe pour Marſeille, chargé de goudron; le 2, le Navire du Capitaine *Anne Hendriks*, parti de Narva pour Bordeaux, chargé de vin moût.

De Cette, *le 9 Juin 1766.*

Exportation.

Du 26 Mai au 7 Juin 1766, il a été exporté de la Province de Languedoc par le Port de Cette; pour l'Italie & l'Eſpagne 115 muids de vin, 200 *liv.* de liqueurs, 130 douzaines de peaux de mouton, 79 douzaines de peaux de veau, 20000 *liv.* de colombine, 325 *liv.* d'eſprit de vitriol & 800 *liv.* de vieux fer; pour Hambourg & Amſterdam, 1806 verges d'eau-de-vie, 1000 *liv.* de liqueurs, 400 *liv.* d'huile d'olives, 2430 *liv.* de vaude; pour Douvres, 46 muids de vin, 656 verges d'eau-de-vie, 2000 *liv.* de gaude, 1322 *liv.* de verdet, & 600 *liv.* de vermichelly.

Importation.

Il a été importé pour la même Province, par le même Port & dans le même eſpace de temps, de l'Italie & de l'Eſpagne, 23 vieux tonneaux, 27290 *liv.* de liege en planches, 238 douzaines de ballets de palme, 13150 *liv.* d'anchois, 49300 *liv.* de citrons, 1000 *liv.* de fideaux, 2735 *liv.* d'huile d'olive, 110000 *liv.* de bled, 61 douzaines de peaux de chevreau, & 3375 *liv.* de cordailles.

De Nantes, *le 14 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 5 au 13 Juin 1766, le Navire français le *Protée*, de 150 tonneaux, Capitaine *Duboſq*, allant au Cap, & les Navires étrangers la *Notre-Dame de la Conception*, Capitaine *Blas Arteaga*, allant à Calais avec 30 milliers d'ardoiſes; la *Demoiſelle Charlotte*, Capitaine *Hendrick Reinhandt*, allant à Dantzick, avec du ſyrop; & la *Notre-Dame du Roſaire*, Capitaine *Bruneau Daremhalza*, allant à Béja, chargé de froment, de cire jaune, de livres imprimés & d'eau-de-vie.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port, & dans le même eſpace de temps, 11 Navires, dont 8 venant des Colonies, ſçavoir, la *Ville de Leogane*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tronſon*; le *Marquis de Levy*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gilles*;

l'*Aigle*, Capitaine *Picory*, venants de Leogane; la *Parfaite Union*, Capitaine *Rimbault*, venant de la Martinique; le *Neptune*, Capitaine *Dufour*; la *Placelliere*, (*) Capitaine *Maſſon*, venants des Cayes; la *Sophie*, Capitaine *Toſtain*; & le *Zéphyr*, Capitaine *le Ray*, venant du Cap, chargés en totalité de 2471 bariques 6 tierçons, 119 quarts, 1 ancre de ſucre brut, terré & tête; 8 boucauts, 112 futailles, 307 bariques, 117 tierçons, 699 quarts 26 ſacs 1 baril de café; 31 futailles, 42 bariques 16 quarts 1 ancre d'indigo; 537 balles, ballots & 2 ſacs de coton; du bois de campêche & d'acajou, du cacao, des cuirs ſecs en poil, des liqueurs, &c. Les trois autres Navires, ſçavoir la *Reine des Anges*, Capitaine *Mathurin Ledars*, venant de l'Orient avec de la porcelaine, des vernis & du café; l'*Union*, Capitaine *Joſeph le Goeff*, venant de Pernerf avec 32200 *liv.* de ſumac; & le *Saint-André*, Capit. *André Michaud* venant de Bayonne avec 65 barils de bray gras, & 25 balles de laine.

Outre ces Navires il eſt arrivé à Paimbœuf la *Flore* & l'*Actif*, venant des Colonies.

De Marseille, *le 9 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 2 au 7 Juin 1766, 41 bâtimens français & 28 étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Arles, à Cette, à Narbonne, à Aigues-Mortes, à Antibes, à Saint Tropes, à Hyeres, à Agde, à Menton, à Fréjus, à Cannes, à Monaco, à Nice, à Genes, à Corſe, en Sardaigne, à Livourne, à Civita Vecchia, à Naples, à Bormes, à Bandol, à Meſſine, à Iviça, à Alicante, à Barcelone, à Smyrne, à l'Orient, à Saint Valery, à Amſterdam, chargés de diverſes marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port, du 2 au 8 Juin 1766, 29 Bâtimens français & 7 étrangers venant de la Martinique, de Roterdam, de Smyrne, du Golphe de Corinthe, de Malthe, d'Alicante, de Valence, de Palamos, de Layaſſe, de Vilaſſar, de Saint Faliou, de Sicile, de Corſe, de Nice, d'Antibes, de Cette, d'Agde, de Narbonne, d'Arles de la Ciotat, de Saint Tropès, de Martigues, & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes comme poiſſon ſalé, ſon, farine, 4840 chargés de bled, & 297 milleroles d'huile.

(*) *Ce Navire doit être parti vers la fin de Mars*; la Sophie *au commencement d'Avril, ainſi que* le Zéphyr.

De Rouen, *le 13 Juin 1766.*

Importation.

Il a été importé dans cette Ville, depuis le 2 Juin 1766, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, de Dantzick, 4 futailles de potaſſe 4 tonneaux de cire, 50 balles de laine, 1 grenier de planches, 1 ſac de froment, & 4 futailles de mercerie; de Hambourg, 98 balles de laine d'Allemagne, 56 tonneaux de cire, 1 futaille 1 caiſſe de peaux de lievres, 1 tonneau, 1 caiſſe de plumes à écrire, 3 balles de plumes à lit, 2 barils d'azur, 3 futailles de piment, 6 barils d'alun de Suede, 6 futailles de couperoſe, 1 tonneau, 100 planches 6 fonds de cuivre, 12 barils de fer blanc, 1 baril de fer noir, 1 caiſſe de viande fumée, 1 baril de chicotin; de Lisbonne, 2965 buch. & planches de bois de Jacaranda, 2276 cuirs ſecs en poils, 288 planches de bois de paliſſandre, 257 planches & 6 buches de bois de ſandal, 4 barils & 2 paniers de jambons, 56 balles de fanons de baleine, 2 paquets de dents d'éléphant, 3 ballots de coton en laine, 2 caiſſes 2 barils de mercerie, 5 barils de baume de Copahu; de Dunkerque, 16 futailles de piment, 15 balles de lin, 9 barils 2 caiſſes de quincailleries & merceries; 30 caiſſes de fer blanc, 1 baril d'émeri, 1 ballot de peaux d'ours, 1 barique 1 baril d'huile, 200 bouteilles d'eau de vitriol, & 50 planches; de Roterdam, 22 barils de fil de fer, 3 barils 125 bottes d'acier, 1 futaille de mitrailles, 120 balles de poivre, 32 futailles de garence, 66 barils de céruſe, 1 baril de plomb & pluſieurs barils, balles, ballots, caiſſes & coffres de diverſes marchandiſes.

Du Havre, *le 17 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 13 Juin 1766, la Galliotte *le Chardon*, Capitaine *Johannes Backer*, allant à Hambourg chargé de 280728 *liv.* de ſucre brut & terré, & de 73997 *liv.* de café.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port le 14 Juin, le Sloup *Lowner Good Evill al*, Capitaine *Thomas Strider* d'Emvorth en Angleterre, venant de Corck, chargé de 79 barils de bœuf, 150 quarts de beurre, 38 ancres de lard, 7 ancres de langues, 4 caiſſes de chandelles.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 21 Juin.

AGRICULTURE.

FIN *de l'extrait du Mémoire ſur la population de la Suéde.*

M. Runeberg termine ſon Mémoire par des remarques ſur la population conſidérée relativement au ſexe. On a obſervé dans tous les pays que le nombre des garçons ſurpaſſe ordinairement celui des filles, cependant en 1760, le nombre de ces dernieres excédait celui des garçons de 479, événement très-rare. Nous remarquerons avec l'Auteur qu'il périt conſidérablement de garçons à l'âge de trois ans, & que le nombre diminue encore davantage lorſqu'ils ont atteint leur dixiéme année. A l'âge de trente ans, ſelon M. Runeberg, il y a égalité de nombre entre les deux ſexes. C'eſt le moment qu'il faut prendre pour multiplier & favoriſer les mariages. » Ce nombre » égal de garçons & de filles à trente ans, » prouve, dit M. Runeberg, la juſtice de » la Providence qui n'a donné qu'une ſeule » femme à l'homme, & qui a voulu par » cette égalité parfaite faire connaître que » la polygamie eſt même nuiſible au pro» grès de la population. » L'Auteur a enfin remarqué qu'au-delà de 30 ans le nombre des femmes était conſtamment plus conſidérable que celui des hommes, & que dans l'année 1760, on comptait en Suéde 1019 femmes âgées de 90 ans & au-delà, contre 555 vieillards.

Le Mémoire de M. Runeberg ſe trouve parmi ceux de l'Académie royale des Sciences de Stockholm, imprimés pour les mois d'Octobre, Novembre & Décembre 1765. L'Auteur avait déjà publié en 1764 un autre écrit ſur la population de la Suéde.

L'état qui nous eſt donné par M. Runeberg, a lieu de ſurprendre lorſqu'on le compare à celui que nous préſentent les anciens Écrivains. Jornandès dans ſon Hiſtoire des Goths, appelle la Suéde OFFICINA GENERIS HUMANI, *la fabrique du genre humain.* En effet que de peuplades nombreuſes n'a-t-on pas vu ſortir de ce pays, parcourir une partie de l'Europe, faire trembler l'Empire Romain, former enfin des établiſſemens ſous les noms de Vandales & de Goths. Malgré de ſi fréquentes émigrations, la Suéde, ſuivant le témoignage de ces Hiſtoriens, ſe trouvait toujours remplie d'un peuple conſidérable qui ſemblait ſe multiplier à chaque inſtant.

D'où provenait donc une population ſi étonnante? On eſt tenté de croire que les Hiſtoriens ont regardé mal à propos, comme naturels du pays, des peuples qui s'y rendaient continuellement par le Nord de l'Aſie. Soixante & dix ans avant l'Ere chretienne, Odin avait ouvert le chemin de la Scandinavie aux Nomades de l'Aſie. A la tête d'une troupe de Scythes qui cherchaient un établiſſement, il s'était avancé au Nord oueſt de la Mer noire, avait pénétré dans la Ruſſie, & de-là dans les différentes Provinces de la Scandinavie. Son exemple fut bientôt ſuivi par d'autres troupes de Scythes & de Sarmates, qui repouſſerent pour ainſi dire celles qui les avaient précédées. Ce flux perpétuel de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

peuples qui ſe remplaçaient ſucceſſivement, a ſans doute donné lieu au ſyſtême d'une population merveilleuſe dans les contrées ſeptentrionales de l'Europe.

En conſéquence de ces faits hiſtoriques la Suéde ne doit point être regardée comme la *fabrique du genre humain*, mais ſeulement comme un pays où ſe raſſemblaient une infinité de peuples barbares de l'Aſie, pour de-là ſe répandre dans les différens pays de l'Europe. On ne peut cependant diſconvenir que la Suéde n'ait été beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & que différentes cauſes n'ayent diminué le nombre de ſes Habitans. Pluſieurs Écrivains ſe ſont déjà exercés ſur cette matiere, & on vient de voir le ſentiment de M. Runeberg. Telles ſont les réflexions que nous avons cru pouvoir hazarder ſur ce ſujet. *Fin.*

MÉMOIRE

Sur les charanſons, par un Anonyme.

Les charanſons trop connus de ceux qui ont des grains, ont différentes dénominations. En Lorraine quelques-uns les nomment *calendres*, d'autres, & c'eſt le plus grand nombre, les appellent *baouotes*. Ce nom quoique très-dur pour la prononciation, eſt devenu aſſez général dans la Province, & non-ſeulement les gens de la campagne, mais encore ceux des Villes s'en ſervent communément. Ces inſectes, comme tout le monde ſçait, font des ravages étonnans dans les bleds, mais je n'aurais jamais cru qu'ils puſſent être auſſi conſidérables, ſi l'expérience que j'en ai faite ne m'eût appris ce qui en eſt.

Pendant l'eſpace de dix-ſept ans j'avais conſtamment reçu des bleds des mêmes Fermiers, & ces bleds étaient toujours venus des mêmes lieux. Avant que je les reçuſſe ils avaient été ſerrés dans différens greniers, quelquefois bien, & ſouvent très-mal. Cependant je n'avais jamais vu le moindre charanſon. En 1764 je changeai de maiſon, & je paſſai ſur la fin d'Avril dans celle d'un homme qui avait fait un grand commerce en bled, & dont les greniers n'avaient preſque jamais déſempli entiérement. Je trouvai ces greniers fournis d'une multitude incroyable de charanſons : leur nombre m'effraya, & j'héſitai ſi je leur expoſerais mon bled ou non. Je le gardai quelque temps dans des ſacs, mais enſuite m'étant rappellé que j'avais ſouvent oui dire que ces inſectes n'attaquaient que les vieux bleds, je plaçai les miens au milieu de cette armée d'ennemis. J'eus bientôt lieu de voir tout ce que j'en avais à craindre ; en effet, ils ne furent rien moins que ſpectateurs oiſifs, & ils aſſaillirent mes grains avec tant d'ardeur, que je fus obligé de les faire tranſporter pour les faire moudre.

Avant que de prendre ce parti, j'avais tâché de détruire ces animaux malfaiſans en employant pluſieurs ſecrets qu'on vantait beaucoup. Mais tout avait été inutile. Je crois devoir dire que ces inſectes paſſaient & repaſſaient ſur les plantes dont l'odeur était forte & deſagréable. On m'avait cependant aſſuré de leur efficacité contre les charanſons.

Sur la fin de l'hyver de l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, au commencement du printemps de l'année 1765, le nombre des charanſons parut fort diminué ; je crus que je ne courrais aucun riſque de faire venir mes bleds & de les loger dans mes greniers : je comptais d'ailleurs ſur la bonne qualité de ces grains que je n'avais jamais vu attaqués par de tels inſectes ; de plus ils étaient nouveaux, & je n'étais rien moins que gueri de l'opinion qu'ils n'en voulaient qu'aux plus vieux ; cependant je ne tardai pas à apprendre ce qu'il en devait être. Les charanſons parurent dans le tas de bled, d'abord en petit nombre, mais en peu de tems il devinrent ſi formidables qu'en moins de cinq mois ils mirent en poudre au moins douze reſeaux de mes bleds.

L'on peut bien s'imaginer que je mis tout en uſage pour exterminer cette race deſtructive ; je fis entr'autres une forte décoction d'oignons, dont un Procureur de maiſon religieuſe m'avait donné la recette comme très-ſûre ; je ne la trouvai point telle, & elle n'eut aucun ſuccès.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *du Mémoire ſur la chenille du pommier.*

La chenille du pommier comme celle du mûrier, après s'être formée une coque,

reſte immobile ſous la forme de chryſalide, pendant environ dix jours avant la fin du mois de Juin.

Enlever, détruire la coque de la chenille, ou plutôt l'aſſemblage qui s'en trouve formé ſur les pommiers, c'eſt détruire les chryſalides, c'eſt prévenir le développement & l'eſſort du papillon, la ponte des œufs & la génération annuelle des chenilles.

Ainſi pour exterminer ſûrement ces inſectes, il faut attendre leur premiere métamorphoſe; il faut les ſaiſir lorſqu'ils ſont ſans mouvement & ſans défenſe, ou réunis dans leurs coques. On prend, on enleve ces coques avec facilité, on les dépoſe dans des paniers pour les brûler ou les enfouir en terre.

Tel eſt le procédé que l'on ſuivit au mois de Juin de l'année 1761. Les chenilles ne reparurent pas ſur les pommiers l'année ſuivante. Les arbres reprirent une nouvelle vigueur, ſe garnirent de feuilles qui ne furent plus dévorées, & fournirent une nourriture abondante aux bourgeons d'où il ſortit les années ſuivantes une grande quantité de fleurs & de fruits.

Les vergers & les champs voiſins où l'on avait négligé ces recherches préſenterent un ſpectacle bien différent en 1762 & 1763.

Les chenilles parurent en abondance, & les feuilles des pommiers furent dévorées en entier; les bourgeons qui échapperent à la dévaſtation ne groſſirent pas, & ne purent donner aucuns fruits.

C'eſt à nous de prévenir de nouveaux ravages; il ne s'agit pour y réuſſir que *d'écoconner* dans les temps marqués : c'eſt au mois de Juin entre les fêtes de S^t. Jean & de S^t. Pierre, ſeul temps favorable dont il faut profiter.

Il eſt cependant à propos de faire une revue tous les ans ſur les pommiers, car il peut arriver que quelques coques ayent échappé à la vigilance des perſonnes préposées pour l'*écoconnement*. D'ailleurs, il eſt poſſible qu'il y ait des coques cachées dans les fentes de l'écorce des pommiers, que d'autres ſoient placées à l'extrêmité des ramifications, & qu'on n'aurait pas apperçues. On ſçait qu'il ne faut qu'un petit commencement en ce genre, ſur-tout dans les années ſeches, pour voir bientôt renouveller cette eſpèce. *Fin.*

SUITE *de la deſcription du Larix ou Meleſe.* &c.

Les meleſes portent des pommes dès l'âge de quinze ans, mais ces jeunes fruits ſouffrent beaucoup des froids printanniers qui en gâtent ordinairement la graine. Cette graine a la figure d'un cœur; elle ſe trouve par paire dans chaque écaille, ſa couleur eſt un brun clair; elle mûrit au mois d'Octobre & s'envole au printemps. On cueille les pommes dans le mois de Septembre, & après les avoir expoſées au ſoleil pendant quelques temps, on les ſecoue pour en faire ſortir la graine. On la jette enſuite ſur un terrein ſec, léger, un peu ſabloneux, & ſur-tout couvert d'un gravier noirâtre. Il n'eſt pas néceſſaire de faire paſſer la herſe pardeſſus la ſemence parce qu'il ne faut pas qu'elle entre en terre. Quand les meleſes ne ſont endommagés ni par les fraicheurs de la nuit, ni par le gibier ou d'autres animaux, elles s'élevent juſqu'à la hauteur de trois pouces dès la premiere année, & grandiſſent enſuite de 6 juſqu'à 12 pouces par année. Au bout de trois ans la meleſe eſt haute de cinq pieds & en vingt ans elle parvient juſqu'à ſoixante. Du temps de Tibere, on a vu à Rome une poutre de bois de meleſe qui portait cent vingt pieds de long.

C'eſt avec raiſon qu'on met la meleſe au au nombre des arbres foreſtiers les plus précieux. Son bois, ſoit qu'on l'emploie ſur terre, ſoit qu'on en faſſe uſage pour la conſtruction des Navires, ſurpaſſe en durée toutes les autres eſpèces de bois connus en Allemagne. Sa venue droite le rend plus propre aux ouvrages de charpente qu'aucun autre bois. Les vers ſe mettent rarement dans la meleſe, & elle reſiſte longtemps à l'action du feu. On a remarqué en Souabe qu'une goutiere faite de ce bois, dure plus de ſoixante & dix ans, & qu'il ſe conſerve pendant plus d'un ſiecle quand on l'emploie ſans l'écorce à faire des conduits d'eau, ou à des ouvrages pour les ſalines. Cependant avec le temps il devient dans l'eau auſſi noir, que le chêne & l'aune. Dans la Ville d'Archangel on en fait des mâts & d'excellens tonneaux de biere en Siberie. Il ſert auſſi aux Ébéniſtes & aux Tourneurs. On faiſait autrefois en Ruſſie avec